



# UN BUDGET COMMUNAL, ÇA SERT À QUOI ?

## Un budget communal, ça sert à quoi ?

Le 22 décembre 2020, le conseil communal a approuvé le budget pour l'année 2021. Ce document, annuel, est l'élément de base de la gestion communale. Il contient toutes les estimations, les recettes et les dépenses projetées pendant l'exercice à venir. Cet outil de gestion traduit les intentions politiques que les autorités communales se proposent de concrétiser au cours de cette année, tant en termes de fonctionnement qu'en termes d'investissements.

Que va-t-on réaliser en 2021 ? Dans quoi allons-nous investir ? Quelles sont nos ressources ? Comment seront-elles utilisées ?

Nous allons tenter de répondre à ces questions dans les lignes qui suivent.

## Un Budget communal, comment ça marche ?

Tout d'abord, le budget communal est divisé en deux parties.

### 1. Le Budget ordinaire

Il concerne les affaires courantes soit, le fonctionnement de la Ville. Cette part du budget contient l'ensemble des dépenses et des recettes récurrentes chaque année. Elles sont incontournables pour le fonctionnement de notre Commune, par exemple : les rémunérations, les cotisations sociales, les charges financières, la dotation du CPAS ou de la zone de police, le Fonds des communes, les dividendes...

Pour couvrir nos dépenses ordinaires, nous pouvons compter sur des recettes à hauteur de 19.632.000 €.

### D'où viennent-elles ?

Principalement de la fiscalité communale, du fonds des communes (un subside de la Région Wallonne) et des taxes additionnelles à l'Impôt des Personnes Physiques et au précompte immobilier. Nous prévoyons des dépenses ordinaires à hauteur de 19.379.000 €.

Le premier résultat du budget laisse donc entrevoir un résultat positif de 252.000 € au budget ordinaire. Cela signifie que nous couvrons toutes nos dépenses ordinaires par nos recettes ordinaires avec une marge positive de 252.000 €. Cette marge positive va alimenter un boni global dont nous disposons car cela fait plusieurs années que, grâce à une bonne gestion financière de la Ville, nous réalisons un résultat positif à l'exercice propre.

Ce boni global est aujourd'hui de 2.489.828 €. C'est en fait une réserve pour les années futures. Il ne peut pas servir à équilibrer notre budget ordinaire, mais nous pouvons l'utiliser pour financer en partie les investissements des années prochaines.

19 millions de dépense de fonction-

nement, c'est beaucoup ! A quoi utilisons-nous cet argent ?

## Voici quelques chiffres pour comprendre nos dépenses de fonctionnement.

### Les écoles

1.716.642 € sont nécessaire au fonctionnement de nos écoles communales (factures énergétiques, support administratif...). Pour rappel, Genappe compte 6 implantations (Bousval, Espace 2000, Houtain-le-Val, Baisy-Thy, Loupoigne et Ways) et 864 élèves.



### L'Accueil de la Petite enfance

1.529.031 € sont consacrés au secteur de la petite enfance, au fonctionnement des 3 structures (Service des accueillantes, la maison communale d'accueil de l'enfance « les petits-bateaux » et la crèche « les minis-poussettes présentes sur le territoire Service des accueillantes conventionnées – SAEC.



### La culture et la jeunesse

La bibliothèque communale développe son plan de lecture publique et accueille plus de 1.500 lecteurs. 60.000 prêts ont été effectués et de nombreuses animations de qualités sont réalisées. L'académie de musique accueille 406 élèves. Les plaines de vacances accueilleront encore cette année plusieurs dizaines d'enfants, au printemps et en été. Le budget communal ordinaire couvre également ces dépenses et ces services à la population.



### La propreté publique et la collecte des déchets

Voici encore un gros poste dans un budget communal.

La Ville fait face aux dépenses liées aux collectes hebdomadaires des déchets ménagers et à leur traitement (1.000.000 €), aux dépenses liées au parc à conteneurs (307.000 €). Ces dépenses sont couvertes par la taxe immondices et la vente des sacs poubelle. D'autres dépenses ne sont pas couvertes par cette taxe, ce sont par exemple le ramassage des déchets dans les poubelles publiques et surtout malheureusement le ramassage des déchets que l'on retrouve au bord des routes, dans les fossés, ...



### Le personnel communal

7.602.000 € sont nécessaires pour assurer toutes les dépenses liées au personnel communal : salaires, cotisations sociales et patronales, pensions des statutaires et des mandataires, et la fameuse cotisation de responsabilisation qui augmente de façon considérable.



### Les dépenses de transfert

La Ville finance également d'autres partenaires : elle octroie une dotation annuelle au CPAS, à la zone de secours, à la zone de police Nivelles-Genappe, aux fabriques d'église, etc ... Ces dépenses représentent 4.670.000 €.



### 2. Le Budget extraordinaire

Il regroupe les investissements à long terme.

Il répertorie l'ensemble des recettes et des dépenses d'investissement, par exemple : les gros travaux de réfection d'une voirie, l'achat ou la vente de bâtiments, les subsides pour investissement, les nouveaux emprunts, etc.

Le montant des investissements prévus pour l'année 2020 est de 7.154.522 €. Nous finançons ces projets par des emprunts, des subsides et aussi par nos réserves qui proviennent des bons résultats des années précédentes.

